

Syndicat Mixte Ouvert **CHARENTE NUMERIQUE**
 31 boulevard Emile Roux
 CS 60 000
 16917 ANGOULEME Cedex 9
 SIRET : 200 070 639 00014



DELIBERATION du Comité syndical de CHARENTE NUMERIQUE

Comité syndical du vendredi 1^{er} décembre 2017

N° de délibération : 2017-46-CS	
CADRE :	Budget
OBJET :	Débat d'orientation budgétaire 2018

L'an deux mille dix-sept, le 1^{er} décembre à 14H00, le comité syndical de Charente Numérique s'est réuni au siège du syndicat, sous la présidence de Monsieur Jacques CHABOT.

Membres	Présent(e)	Représenté(e)	Absent(e) non représenté(e)	Absent(e) représenté(e) par :
Collège Département				
Mme Marie Henriette BEAUGENDRE		X		M. Pierre-Yves BRIAND, suppléant
M. François BONNEAU	X			
M. Jacques CHABOT	X			
M. Didier JOBIT	X			
M. Jérôme SOURISSEAU		X		Pouvoir donné à M. Jacques CHABOT
Collège Région				
M. Xavier BONNEFONT			X	
M. Mathieu HAZOUARD		X		M. William JACQUILLARD, suppléant
M. Jonathan MUÑOZ		X		Pouvoir donné à M. William JACQUILLARD
Collège SDEG 16				
M. Jean-Michel BOLVIN	X			
M. François ELIE		X		Pouvoir donné à M. Alain THOMAS
M. Alain THOMAS	X			
M. Bernard DUPONT	X			
M. Jean-Paul ZUCCHI	X			
M. Jean-Louis MARSAUD	X			
M. Joël PAPILLAUD	X			
M. Christian VIGNAUD	X			

Quinze (15) délégués sur seize (16) étant présents ou représentés le quorum est atteint et le Comité syndical peut valablement délibérer.

Le Comité syndical

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et la nécessité dans un délai de deux mois précédent l'examen du budget de présenter un rapport et de débattre sur les orientations budgétaires ;

Vu le rapport de présentation ;

I) Syndicat Mixte Ouvert Charente Numérique : bilan des actions menées en 2017

1. La gouvernance de Charente Numérique

Le syndicat mixte ouvert Charente Numérique a été créé le 7 décembre 2016, suite à l'arrêté portant création du Préfet de Charente.

Le Département de la Charente, la Région Nouvelle-Aquitaine et le Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz de la Charente (SDEG 16) ont transféré leur compétence L. 1425-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) par délibérations en date des 4 novembre 2016, 21 novembre 2016 et 3 avril 2017.

Le syndicat est présidé par M. Jacques CHABOT. Sa composition à terme est la suivante :

Collège	Nombre	Voix par représentant	Droits de vote
Département	5	5	25
Région	3	4	12
SDEG 16	12	1	12

A date, le Collège SDEG 16 est pourvu pour 8 représentants sur les 12.

2. Le personnel et les moyens de Charente Numérique

L'équipe de Charente Numérique s'est constituée en 2017 sous la forme de prestations de service assurées par le Département, puis de mise à disposition de personnels par le Département ou de contrats de travail conclus directement par Charente Numérique.

L'équipe est actuellement composée comme suit :

Fonctions	Forme	Effectifs 2017 (ETP)	Nombre à fin 2017	Prévision 2018 (ETP)
Directeur	Contrat de Service puis Contrat CN	1,0	1	1,0
Référent technique	Contrat CN	0,75	1	1,0
Chef de projet tech.	Mise à disposition	0,5	1	1,0
Chef de projet Mkg.*	Mise à disposition	0,17	0,5	1,0 *
Contrôleur travaux	Contrat CN	0,17	1	1,0
Resp. Admin. Finance	Contrat de Service puis mise à disposition	0,6	0,6	0,9 **
Comptable	Contrat de Service puis mise à disposition	0,33	0,8	0,9 **
Secrétariat	Contrat de Service puis mise à disposition	1,0	1	1,0
Elève Ingénieur alt. 3 ans (contrôle)	Contrat CN	0,08	0,5	0,5
Total		4,6	7,4	8,3

* Le poste de Chef de Projet Marketing sera proposé pour être transformé en 2018 en poste à temps plein (stagiaire puis embauche.)

** Les postes administratifs et financiers actuellement à temps partiel seront proposés pour être transformés en 2018 en postes à temps plein, dès le deuxième trimestre 2018.

3. Le bilan des actions menées en 2017

Dans la continuité de la fin de l'année 2016, 2017 a été une année déterminante pour le projet de déploiement FttH/FttE avec notamment :

- Une concertation importante avec l'ensemble des partenaires dont les EPCI, qui a conduit à la définition du programme incluant notamment le déploiement entre 2018 et 2022 de 113 500 prises FttH, tous les EPCI ayant délibéré pour approuver ce programme.
- Un cadre technique et financier qui a été complètement arrêté.
- Un cadre d'exploitation et de commercialisation qui a été arrêté avec l'adhésion à la SPL Nouvelle Aquitaine THD.
- Le lancement d'opérations conjointes de mutualisation de travaux (Enedis, syndicats des eaux...).
- Le lancement d'un appel d'offres et la notification d'un marché de résorption des zones d'ombre Internet conduisant au déploiement d'un réseau radio LTE (ou « 4G fixe ».)
- Le lancement d'un marché de conception et de réalisation de l'infrastructure de collecte, transport et distribution du réseau d'initiative publique à très haut débit sur le département de la Charente, dont la notification est prévue avant la fin de l'année.
- La finalisation au titre du programme d'amélioration de la couverture mobile (« zones blanches centres-bourg ») des nouveaux sites de Verdille et Yviers.

- Le lancement au titre du programme d'amélioration de la couverture mobile (1300 sites prioritaires) de la construction de quatre pylônes (Esse, Eymouthiers, Pressignac et Lignières-Sonneville), confiés par l'Agence du Numérique à l'opérateur SFR. On rappelle que ces opérations relèvent actuellement d'un budget annexe.

4. Financement de Charente Numérique

4.1 Investissements

Le coût total des travaux est estimé à 177,7 millions d'euros hors taxes. Le détail des coûts des travaux ainsi que le plan de financement du projet sont les suivants :

EMPLOIS		Scénario 7		FINANCEMENT DU PROJET			
Réseau de Collecte	8,0	M€	5%	Etat	71,2	M€	40%
MeD et NRA-ZO	-	M€	0%	Département	24,4	M€	14%
FttH-réseau	148,6	M€	93%	Région N-Aquitaine	24,4	M€	14%
FttH - raccordements	14,5	M€		Europe	11,7	M€	7%
FttH - sites prio	1,8	M€		SDEG 16	31,3	M€	18%
FttH - Etudes	0,6	M€		Emprunt, autres	14,7	M€	8%
Réseau Radio	4,0	M€	2%				
<i>Réserve</i>	<i>0,1</i>	<i>M€</i>	<i>0%</i>				
	177,7	MC			177,7	MC	

La contribution des membres du syndicat mixte est la suivante :

- Département de la Charente : fonds de concours à hauteur de 24,39 millions d'euros ;
- Région Nouvelle-Aquitaine : fonds de concours à hauteur de 24,39 millions d'euros ;
- EPCI via le SDEG16 : participation à hauteur de 31,3 millions d'euros ;
- Le syndicat Charente Numérique financera 14,7 millions d'euros sur ses fonds propres avec la contraction d'un emprunt à partir de l'année 2018.

Il convient de préciser que les opérations qui entre dans le cadre du budget annexe (téléphonie mobile) seront financés par des aides de l'Etat dans le cadre des appels à projets, du Département et du SDEG16.

4.2 Fonctionnement

Les contributions au budget de fonctionnement annuel sont définies statutairement au prorata des droits de vote :

Département de la Charente	51,0 %
Région Nouvelle Aquitaine	24,5 %
SDEG16	24,5 %

5. Le budget 2017 de Charente Numérique

Le budget du syndicat mixte ouvert Charente Numérique comporte :

- un budget principal, correspondant à la compétence de création, exploitation et commercialisation d'un réseau à Très Haut Débit sur le territoire du Département de la Charente ;
- un budget annexe, correspondant à la compétence de création de Points Hauts pour la téléphonie mobile, dans le cadre des appels à projet successifs de l'Etat dans ce domaine.

5.1 Budget principal

En section de fonctionnement :

Total	380 050 €	
Dont :	185 000 €	Dépenses de personnel et assimilées (incluant mise à disposition et contrats de service)
	185 050 €	Dépenses de charges à caractère général
	10 000 €	Coûts de fonctionnement du réseau ex-SDEG
	0 €	Location de fourreaux, entretien du réseau FttH

Les dépenses de personnels et à caractère général sont financées par les adhérents dans le cadre de la disposition statutaire.

Les dépenses liées au déploiement du réseau sont financées comme s'il s'agissait d'investissements.

Les coûts de fonctionnements liés à une infrastructure bénéficiant à une seul EPCI seront financés intégralement par celui-ci (cas du réseau ex-SDEG.)

En section d'investissement :

Le budget s'établit en dépenses à 15 931 402,01 € (dont 485 714,01 € d'écriture d'ordre). La ventilation des 15 445 688 € de crédits de paiement s'opère de la façon suivante :

Total	15 445 688 €	
Dont :	8 800 000 €	Avances forfaitaires des marchés souscrits (hors autorisation de programme)
	2 131 555 €	Dépenses exceptionnelles (transfert du réseau SDEG16 et remboursement de la Région pour l'aide accordée au titre de la montée en MED filaire)
	3 743 562 €	Investissements dans la création des réseaux
	40 000 €	Investissements internes (informatique, autres)
	728 571 €	Participation au capital de la SPL
	2 000 €	Subventions administrés (kits satellite et/ou hertzien)

Le Syndicat mixte n'a souscrit aucun emprunt ou ligne de trésorerie en 2017.

On notera que 3 autorisations de programme (AP) ont été votés en 2017 dont :

- Une AP pour le programme « FttH » (fibre optique jusqu'au domicile des abonnés) :

AP FttH DM2	CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP ultérieures
208 299 240,00 €	2 391 315 €	46 094 033,70 €	44 737 211,60 €	38 384 413,23 €	38 348 413,23 €	38 343 853,24 €

- Une AP pour le programme « résorption des zones d'ombres internet haut débit » :

AP « ZO haut débit » DM2	CP 2017	CP 2018	CP ultérieures
4 100 000 €	1 000 000 €	2 900 000 €	200 000 €

- Une AP pour la « montée en débit filaire » :

AP « NRA-MeD »	CP 2017	CP ultérieures
675 714 €	200 000 €	475 714 €

L'AP « NRA-MeD » a été ramenée lors de la DM1 au montant du marché de maîtrise d'œuvre qui est en négociation pour résiliation.

5.2 Budget annexe

La maîtrise d'ouvrage de la construction des Points hauts étant déléguée, il n'est comptabilisé aucune part des coûts de fonctionnement du Syndicat mixte au titre du budget annexe.

En section d'investissement :

Total	550 000 €	
Dont :	200 000 €	Immobilisations incorporelles (études...)
	350 000 €	Immobilisations corporelles (construction de points hauts et aménagement des sites)

II) Les perspectives pour l'année 2018

1. Gouvernance de Charente Numérique :

2018 devrait permettre au Syndicat Charente Numérique de se structurer de façon définitive et de se réunir avec l'ensemble des délégués des trois Collèges qui composent le Comité syndical.

2. Personnel et moyens de Charente Numérique

L'effectif ne devrait pas être augmenté en nombre. Les postes à temps partiel devront tendre vers un temps complet (hors contrats d'apprentissage).

3. Actions qui seront menées en 2018

3.1. Le déploiement du réseau radio

2018 sera notamment marqué par le déploiement effectif du réseau radio LTE (ou « 4G fixe ».) Les points hauts (sites émetteurs) sont basés pour partie sur des constructions existantes (pylône opérateurs, pylônes appartenant à des collectivités, Châteaux d'eau), mais aussi sur des pylônes à construire.

Leur mise en œuvre opérationnelle sera donc plus courte sur certains sites (octroi d'autorisations) que sur d'autres (recherche de sites, construction du pylône).

Les premiers points hauts devraient être opérationnels en janvier 2018. Les derniers entre juillet et août 2018.

3.2. Les premiers déploiements de la fibre optique

Le marché de conception / réalisation de l'infrastructure de collecte, transport et distribution du réseau d'initiative publique à très haut débit a fait l'objet d'un allotissement géographique comme suit :

- Lot 1 : Nord-Est du département ;
- Lot 2 : Sud du département ;
- Lot 3 : Ouest du département ;
- Lot 4 : Nord-Ouest du Département.

Chaque lot prévoit une durée du marché fixée à 66 mois maximum. Chaque lot est décomposé en Jalons temporels au cours desquels les Entreprises sont tenues contractuellement de desservir des sites prioritaires et un certain nombre de prises.

Dès la fin 2018, au minimum 4 000 prises seront commercialisables fin 2018.

Les entreprises qui ont soumis une offre ont toutes proposé un calendrier plus agressif que celui exigé dans le cahier des charges.

3.3. Les aides au raccordement à internet

Les technologies hertziennes nécessitent l'installation d'un organe de réception situé à l'extérieur des logements (parabole ou antenne), d'un équipement terminal (CPE) sur lequel sera connecté la box de l'opérateur, et d'un câblage spécifique entre l'organe de réception et le CPE et de leur installation par un artisan spécialisé.

Le coût de ces équipements qui n'existent pas dans le cas d'un raccordement sur du cuivre ou de la fibre optique constitue un élément discriminant pour les populations de base les plus mal servies et un frein souvent rédhibitoire.

Une aide à la prise en charge des coûts d'installation et d'équipement sera susceptible d'être accordée par Charente Numérique pour les foyers et entreprises selon un règlement modifié, proposé par ailleurs.

Compte tenu des incertitudes pesant sur la pérennité du réseau d'Alsatis et de la possible migration d'un nombre important d'abonnés vers une solution satellitaire ou / et vers le futur réseau LTE, ces aides pourraient connaître une forte recrudescence au cours de l'année 2018.

3.4. Création de Points Hauts mobile

Les opérations lancées en 2017 se poursuivront et devraient être achevées en 2018.

4. Les grandes orientations du budget 2018

4.1 Budget Principal

4.1.1 Section de fonctionnement

Total estimation	910 000 €	
Dont :	495 000 €	Dépenses de personnel et assimilées (incluant mise à disposition et contrats de service)
	149 000 €	Dépenses de charge à caractère général
	175 000 €	Coûts de fonctionnement liés aux réseaux construits ou repris
	91 000 €	Emprunts

Les dépenses de personnel enregistrent une augmentation significative liée à la comptabilisation des agents déjà recrutés sur une année pleine.

Les dépenses liées aux réseaux construits ou repris vont commencer à devenir significative.

4.1.2 Section d'investissement

Total estimation	56 538 000 €	
Dont :	588 000 €	Avances des marchés souscrits
	52 920 000 €	Investissements dans la création du réseau FttH
	2 369 000 €	Investissements dans la création du réseau LTE
	130 000 €	Investissements internes (informatique, équipements de chantiers) et autres (études...)
	531 000 €	Subventions administrés (kits satellite et/ou hertzien)

Les dépenses liées à la création des réseaux FttH et LTE sont en augmentation significative car 2018 marque le début de ces chantiers majeurs pour le maintien de l'attractivité des territoires.

4.2 Budget annexe

La maîtrise d'ouvrage de la construction des points hauts de téléphonie mobile étant déléguée, il n'est pas prévu d'inscrire de crédits de fonctionnement.

Les crédits d'investissement évalués à 840 000 € seront consacrés à la réalisation des 4 points hauts (commune d'Esse, Eymouthiers, Lignières-Sonneville et Pressignac) qui ont été retenus en 2017 et des sites qui seront reconnus éligibles en 2018 dans le cadre des appels à projets nationaux.

4.3 Plan de financement et subventions

La partie recette du plan de financement de la phase 1 du déploiement du FttH sera basé sur les recettes suivantes :

Financier	Montant (hors taxe)	Type	Temporalité
Etat (FSN)	71,2 M€	Subvention	Tous les 6 mois, sur la base de la facturation des travaux validée
Département	24,4 M€	Fonds de concours	Par acomptes.
Région	24,4 M€	Fonds de concours	Par acompte et périodiquement à partir d'un montant de nouveaux travaux, sur la facturation des travaux validée.
Europe (FEDER)	11,7 M€	Subvention	Une fois par an, sur la base de la facturation des travaux validée
SDEG16 (EPCI)	31,3 M€	Participation	Contribution de fonctionnement étalé selon les EPCI entre 20 et 40 ans.
Charente Numérique	14,7 M€	Emprunt bancaire	Remboursement de l'emprunt à partir des recettes de commercialisation (à compter de 2022)

Ces modalités de versement des recettes acte un décalage entre les dépenses et les recettes.

4.4 Emprunts et lignes de trésorerie

Charente Numérique contractera deux types d'emprunts :

- Des emprunts destinés à couvrir le financement du SDEG 16. Ces emprunts seront souscrits sur une durée assez longue (minimum 20 ans, maximum 40 ans, le choix se faisant après concertation avec les membres du collège SDEG 16), pour un total de 31,3 M€. Le remboursement des trimestrialités (principal + intérêts) sera assuré par des appels de fonds après du SDEG16. Ces emprunts donneront lieu à des tirages étalés sur a priori 4 ans.
- Un emprunt d'un montant total de 14,7 M€, destiné à couvrir l'autofinancement de Charente Numérique. Cet emprunt pourra donner lieu à un décalage du remboursement du principal. Cet emprunt donnera lieu à plusieurs tirages étalés sur a priori 4 ans

Une ligne de trésorerie dont le montant n'est pas encore déterminé sera également contractée par Charente Numérique en début d'année 2018.

4.5 TVA et nomenclature comptable

Sa vocation étant de financer un Service Public Industriel et Commercial (SPIC), Charente Numérique a fait une demande aux service fiscaux afin de bénéficier du régime général de TVA dès 2018.

En conséquence de cette demande, Charente Numérique modifiera ses statuts afin d'adopter la nomenclature comptable M4.

Après en avoir délibéré, le comité syndical atteste et décide de prendre acte de la tenue des débats sur les orientations budgétaires 2018.

Le Président de Charente Numérique



Jacques CHABOT

